

et sa charité généreuse — dont son église et ses pauvres ont connu les largesses. M. Villeneuve expliqua, de la façon la plus heureuse, les raisons des fêtes de Saint-Antoine. Mlle Hortense Cartier se rendit alors, de l'estrade d'honneur où elle avait pris place, au monument de son père, qu'elle " dévoila ", cependant que le canon — oui, un canon, on a même dit que c'était un canon de 1837! — tonnait et que la fanfare jouait *Comme le dit un vieil adage... O Canada, mon pays, mes amours!* Puis, les discours continuèrent. M. le juge Archambault donna de Cartier un substantiel panégyrique, fort bien pensé et de haute tenue littéraire. Les journaux l'ont publié en entier. Il aurait été encore plus à sa place dans l'une ou l'autre de nos revues nationales. Les deux députés du comté, M. l'avocat Joseph Archambault, avec fougue et vigueur, et M. l'avocat Adrien Beaudry, d'un ton plus doux mais avec chaleur lui aussi, refirent l'éloge du héros que l'on célébrait. Ce furent M. Boyd, l'historien de Cartier, M. Louis-Joseph Cartier et M. Villeneuve qui prononcèrent les derniers discours. M. l'abbé Alexandre Archambault, le professeur de philosophie bien connu, un enfant de Saint-Antoine lui aussi, lut une jolie poésie de sa composition. Enfin, les présidents remercièrent les orateurs et l'assistance.

Nous espérons qu'un compte rendu complet de tout ce qui s'est dit à Saint-Antoine sera un jour publié. La gloire de sir Georges n'en a peut-être pas besoin. Mais les leçons qu'on a su dégager de sa belle vie, en cette circonstance encore, ne devraient pas être perdues. Nous avons là plusieurs journalistes, et nous les avons vus qui prenaient des notes. Seulement, le lendemain, comme on tenait, et non sans raison, à publier intégralement le panégyrique de M. le juge Archambault, on a fait très petite, dans les comptes rendus officiels, la part des autres orateurs, et c'est vraiment dommage. Le discours si ému de M. Louis-Joseph Cartier, les remarques si justes et si